

DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2024/180/DS

Bordeaux, le 14 novembre 2024

Le Directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret du président de la République, en date du 7 octobre 2024 nommant Vincent-Nicolas DELPECH directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux ;

CONSIDERANT l'organigramme de direction,

DECIDE

Article 1 - OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **Vincent-Nicolas DELPECH**, directeur général du CHU de Bordeaux, sur la période précisée à l'article 3.

Les compétences déléguées dans le cadre de cette décision s'ajoutent, pour les personnes concernées, à celles déléguées dans le cadre de la décision 2024-108-DS relative au pôle finances, performance et numérique et de la décision 2024-116-DS relative au pôle affaires médicales, recherche clinique et innovation.

A leur initiative, les délégués tiennent le directeur général par intérim informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Article 2 - DELEGATAIRES

Les personnes suivantes reçoivent délégation :

- **Elodie COUAILLIER**, directrice adjointe, directrice du pôle Finances, performance et numérique,
- **Elise DOUCAS**, directrice adjointe, directrice du pôle Affaires médicales, recherche clinique et innovation.

Article 3 – CHAMPS DE COMPETENCE CONCERNES PAR LA DELEGATION

Elodie COUAILLIER reçoit délégation permanente de signature pour :

- les courriers, conventions ou décisions nécessaires à la continuité des activités au sein de l'établissement,
- tous les actes liés à la fonction de gestion et de nomination des personnels, y compris les décisions individuelles relatives à la discipline, à l'évolution de la carrière ou à la rémunération lorsque celles-ci relèvent du CHU de Bordeaux en tant qu'autorité investie du pouvoir de nomination. Sont également visées les décisions de suspension prises à titre conservatoire dans l'intérêt du service de l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux.
- tous les documents relatifs à des actions en justice,

- tous les actes liés à la gestion des affaires de l'établissement, autres que ceux énumérés à l'article L.6143-1 du code de la santé publique.

En cas d'absence ou d'empêchement d'**Elodie COUAILLIER** et afin de favoriser la continuité de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Elise DOUCAS**.

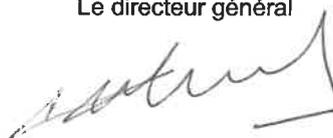
Elise DOUCAS reçoit en outre délégation de signature pour :

- tous les documents relatifs aux marchés publics,
- tous les actes liés à la fonction d'ordonnateur du budget.

Article 4– DUREE, EFFET ET PUBLICATION

La présente décision prend effet à compter de sa publication au registre des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde. Elle est également publiée sur le site internet du CHU de Bordeaux et est adressée aux personnes citées à l'article 2.

Le directeur général



Vincent-Nicolas DELPECH

